

5A IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 rue des Catalpas
38280 VILLETTE D'ANTHON
984 431 254 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MARS 2026

L'an 2026,
Le 3 mars,
A 15h,

Les associés de la Société 5A IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 1 rue des Catalpas 38280 VILLETTE D'ANTHON, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Sont présents :

- Elisabete DE SA FERNANDES épouse ALVES, titulaire de 100 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Jorge E SOUSA ALVES, titulaire de 100 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 200 actions sur les 200 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Elisabete ALVES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Jorge E SOUSA ALVES est désigné comme secrétaire.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés

- La demande d'agrément,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le projet de convention de trésorerie,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Agrément des cessions d'actions au profit d'ALVES et agrément d'une nouvelle associée,
- Autorisation donnée à Elisabete DE SA FERNANDES pour la régularisation d'une convention de trésorerie pour le compte de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide :

- d'agréer la cession par Elisabete DE SA FERNANDES et Jorge E SOUSA ALVES des 200 actions leur appartenant dans la Société au profit de la société ALVES pour un montant de 2 000 euros.
- d'agréer expressément la société ALVES en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera définitivement réalisée.

L'Assemblée Générale charge sa Présidente de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de convention de trésorerie, décide de donner tous pouvoirs à Elisabete DE SA FERNANDES, aux fins de régulariser, pour le compte de la Société, la convention de trésorerie de groupe à intervenir entre la Société, ALVES et J.ALVES MACONNERIE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Président edéclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Elisabete DE SA FERNANDES	Signé par : Elisabete DE SA FERNANDES 4CC8BCB975BA45F...
Jorge E SOUSA ALVES	DocuSigned by: Jorge E SOUSA ALVES 77900C7C139A47A...